



Procès-verbal de la séance du 29 avril 2024

Appel

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars 2024
3. Préavis municipal N° 01-2024 - Installation d'un système de détection incendie au Château – Demande de Crédit
4. Rapport sur le postulat 01/2022 – Terrain de football – Déposé par M. Thierry Pache
5. Communications municipales
6. Communications du Bureau
7. Site intranet : présentation et échanges
8. Divers et propositions individuelles

La Présidente, Mme Muriel Andrey, ouvre la séance à 20h précises en saluant les Conseillères et Conseillers, les membres de la Municipalité et le public sur place et celui qui suit la séance en streaming. Elle constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Mme Muriel Andrey annonce les personnes excusées pour la séance, soit :

Mmes Céline Horisberger

MM. Edy Bridy, Giorgio Caron, Gilles Corbel, Fabien Descoedres, Jonathan Gandillon, Philippe Gandillon, Daniel Monod, Thomas Reynaud

Non-excuses : Loïc Lambelet

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 50 membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, conformément à l'article 50 du Règlement du Conseil communal, l'Assemblée peut donc valablement délibérer. La séance est ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour

Mme Muriel Andrey signale une erreur au point 2 de l'ordre du jour : il s'agit de l'adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars 2024 et non pas du 11 décembre 2023. Elle demande à l'Assemblée si l'ordre du jour suscite d'autres commentaires. Cela n'étant pas le cas, il est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 4 mars 2024

La Présidente demande s'il y a des remarques concernant ce PV. M. Jerome De Benedictis propose quelques modifications :

Page 140, milieu du paragraphe 4 : à la phrase « il est envisageable que les habitants d'Echandens payeraient moins cher leur entrée que ceux d'autres communes ». Il demande qu'il soit ajouté : « *qui ne participeraient pas au coût de fonctionnement de l'infrastructure* ».

Page 141, milieu du paragraphe 3 : au lieu de « les cours de gymnastique ne durent que 45 minutes : il propose : « *Certains cours de gymnastique ne durent que 45 minutes, d'autres cours de gymnastique durent 90 minutes* ».

Page 141, avant-dernière ligne du paragraphe 7 : il demande de remplacer le terme « d'encaissement » par « *de décaissement* ».

Page 142, dernier mot du paragraphe 3 : il demande de remplacer « 80 places » par « *80 salles de classe* ».

M. Jacques Perrinjaquet a une interrogation concernant la page 139, fin du 2^{ème} paragraphe : Il est mentionné une augmentation de « 27% » ; il demande s'il ne s'agit pas de « 37% » ?

M. Jerome De Benedictis confirme qu'il faut en effet remplacer « 27% » par « 37% ».

M. Jacques Perrinjaquet demande qu'en page 147, au milieu du 1^{er} paragraphe le mot « CRAC » soit remplacé par « *GRAC* ».

Il n'y a pas d'autres remarques et le PV ainsi modifié est adopté avec remerciements à la secrétaire.

3. Préavis municipal No. 01/2024 - Installation d'un système de détection incendie au Château – Demande de Crédit

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Xavier Dutruit, Municipal responsable du préavis, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des Finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Elle demande si un autre membre de la Commission des Finances souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

La Présidente passe la parole à M. Samy Pache, Président de la Commission d'objet, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Elle demande si un autre membre de la Commission d'objet souhaite s'exprimer.

M. Pierre Etter, secrétaire de la Commission d'objet souhaite apporter une correction au rapport de ladite Commission. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

À 18h30 aujourd'hui, un locataire du Château m'a contacté par téléphone pour partager quelques préoccupations importantes, que je me dois de vous transmettre.

Contrairement à ce qui a été entendu et retranscrit dans le rapport, qui mentionne que "actuellement, seul un détecteur à pile, non connecté, se situe en haut de la cage d'escalier", il apparaît que de nombreux autres détecteurs à incendie sont déjà installés dans chaque appartement du château. Par exemple, dans l'appartement de ce locataire, il existe trois détecteurs : un en cuisine et deux dans deux pièces équipées de cheminée.

Le locataire confirme également que le Château est habité en permanence, ce qui signifie qu'il y a toujours quelqu'un présent en cas d'alerte sonore puissante des détecteurs installés.

De plus, les locataires expriment leur mécontentement quant à l'installation prévue d'une solution non filaire, qui générerait un signal électromagnétique permanent à travers les appartements.

Aussi, une interrogation subsiste quant à la possibilité qu'un événement anodin, comme la cuisson d'une charbonnade, déclenche une détection à distance et entraîne un déplacement inutile des pompiers. Dans ce cas, il convient de se demander qui prendrait en charge les frais occasionnés par ce déplacement inutile, et par ailleurs si le nouveau réseau d'environ 88 détecteurs impacterait les charges des locataires.

Enfin, le locataire suggère de rajouter si nécessaire 10 détecteurs, bien placés, soit 10 x 30.- = CHF 300.- soit 103'700.- d'économie pour la Commune.

Je vous prie de prendre en considération ces éléments de dernière minute dans notre délibération, étant donné que, en ma qualité de Secrétaire de la Commission ad-hoc, je me dois de vous transmettre les informations reçues par téléphone d'un locataire du château.

M. Xavier Dutruit le remercie et précise qu'une séance a eu lieu avec le locataire en question et le représentant de la société choisie pour ces détecteurs, ainsi que le responsable de la conciergerie de la Commune. La situation au niveau des ondes, de la détection en cas de charbonnade ou fondues sous les détecteurs lui a été expliqué. La personne a pu être rassurée. Il s'agit de la seule locataire s'étant annoncée à la Commune. En ce qui concerne les détecteurs actuellement en place, il y en a un en haut des escaliers. Ceux installés dans son appartement y ont été mis de sa propre initiative. Le responsable de la conciergerie a signalé que l'appartement de la tourelle a des détecteurs, mais qu'ils ne fonctionnent plus et qu'ils ne communiquent pas entre les étages. De plus, ces détecteurs sont obsolètes et dans l'appartement des combles, ils sonnent, même sans fumée. Au niveau du rez-de-chaussée, étage de la Commune, il y n'y a aucun détecteur et dans l'annexe, il y en a un, tout en haut. Dans la cuisine de la locataire concernée, il s'agit d'un détecteur de température et non pas de fumée.

La Présidente le remercie de ces précisions et ouvre la discussion.

M. Ramiro Rodriguez demande si, à la suite des remarques de M. Pierre Etter, les détecteurs en place actuellement devront être enlevés ou s'il y aura une double-fonction.

M. Xavier Dutruit répond que pour les détecteurs en place, il s'agit de détecteurs à piles, vendus dans le commerce. Ils seront supprimés et remplacés par les nouveaux détecteurs, reliés à la centrale d'alarme. Le préavis reste inchangé.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, elle clôt le débat et procède à la lecture des conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 01/2024
- vu le rapport de la Commission d'objet,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE (47 oui – 2 abstentions)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 104'000.—pour l'installation d'un système de détection incendie au Château,
- d'autoriser la Municipalité à souscrire un emprunt pour tout ou partie de l'investissement et/ou de prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'adapter en conséquence les montants budgétaires annuels pour l'entretien du Château.

4. Rapport sur le postulat 01/2022 – Terrain de football – Déposé par M. Thierry Pache

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Jerome De Benedictis qui précise que le projet suit son cours depuis la rédaction du rapport. Des échanges avec les Communes de Denges et Bussigny ont eu lieu et des séances auront lieu durant le mois de mai pour étudier les deux opportunités.

La Présidente passe la parole à M. Thierry Pache, qui précise que les conclusions du rapport lui conviennent. Il précise que le Club a une préférence pour Denges, ce qui permettrait aux enfants de s'y rendre à pied. Il espère également avoir une synergie avec l'école. Le Club serait disposé à laisser les installations aux écoles durant les heures de cours. Cependant, s'il n'est pas possible de trouver un arrangement avec cette commune, il espère qu'une autre solution avec Bussigny soit trouvée rapidement. Le Club serait prêt à faire avec un seul terrain synthétique, des vestiaires et une buvette fonctionnelle, si c'est la seule solution. Cela ne permettrait néanmoins pas de développement futur. Le championnat a recommencé depuis 6 semaines et les terrains sont disponibles depuis 8 semaines. Il estime qu'il n'y a eu que deux semaines durant lesquelles les équipes ont pu s'entraîner normalement. Le reste du temps, un à deux entraînements par équipe n'ont pas pu se faire en Rueyres. Il y a vraiment un problème avec ce terrain.

Il remercie la Municipalité de leur travail et recommande à l'Assemblée d'accepter les conclusions du rapport du postulat.

Mme Muriel Andrey le remercie et ouvre la discussion.

M. Christian Binggeli fait part de son expérience concernant les terrains synthétiques, des coûts d'entretiens et leur durée de vie ; ceci en tant qu'ancien Président de Neuchâtel-Xamax. Il transmet à la Municipalité un dossier d'étude, tiré de l'Office Fédéral du Sport pour la construction de terrains de football.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Mme Muriel Andrey clôt le débat et procède à la lecture des conclusions du rapport :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le rapport sur le postulat 01/2022
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'approuver les conclusions du présent rapport.

5. Communications municipales

Les membres de la Municipalité présenteront l'avancement de la Vision municipale 2022-2026 (PPT) en fin des communications municipales. Ladite présentation sera transmise aux Conseillers communaux par courriel.

M. Jerome De Benedictis

1. Réponse à la question de Mme la Conseillère Communale Sandra Imsand – Communication et tréteaux

Comme évoqué brièvement lors de la séance du 4 mars, la pose de bornes d'information numériques reste onéreuse. En ce qui concerne les tréteaux, la Commune en possède également et les met à disposition des sociétés locales qui en feraient la demande. La Municipalité estime ainsi qu'avec les outils numériques, le Journal d'Echandens, les

éventuels tout-ménages et les affichages (public, sociétés et tréteaux), l'offre de communication répond à la demande et aux besoins actuels. Il va sans dire que la Municipalité étudiera les éventuelles opportunités de développer cette offre.

2. Démission de Mme Sandrine Coley – Administration communale

La Municipalité a reçu la démission de Madame Sandrine Coley, collaboratrice au Contrôle des Habitants, pour la fin du mois de mai. La Municipalité tient à remercier Madame Coley pour son investissement sans faille pour la commune et pour la bonne humeur qu'elle a apporté au bureau durant deux ans. Elle lui souhaite plein succès et beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions.

Avant de repourvoir le poste, la Municipalité se donne le temps d'effectuer un diagnostic organisationnel.

3. Fêtes au Château

La traditionnelle réception des nouveaux habitants aura lieu lors des fêtes au Château le samedi 10 août dans la matinée. Le programme complet de la manifestation sera publié prochainement par l'Union des Sociétés Locales.

Mme Katharina Zürn

1. SIS Morget

Suite à la démission du représentant de la commune de Denges au CODIR du SIS Morget et lors de sa séance du 24 avril dernier, le Conseil intercommunal a élu Monsieur Xavier Dutruit comme représentant de l'Organe d'Intervention de Denges, Echandens et Lonay au sein du CODIR. Nos sincères félicitations !

2. Affaires culturelles

Un généreux donateur a offert à la Commune d'Echandens deux œuvres d'art du peintre Milous Bonny, artiste bien connu dans notre village. Le plus grand tableau mesure 4,10 m sur 2,60 m et représente « L'Accueil des Chevaliers ». Il a été restauré par un menuisier professionnel et mis en place sur le mur de la bibliothèque au Château. Le 2^e tableau « L'Écuyère », est à la salle de couture où se trouve aussi une 3^e peinture, nommée « La Tahitienne » reçue récemment de la part d'anciens habitants d'Echandens. Ces tableaux ainsi que quelques autres qui sont dans nos locaux depuis longtemps, seront exposés et ainsi mis en valeur pendant les fêtes au Château.

En plus, une Echandelière nous a légué une collection des œuvres reliés de Georges Simenon, habitant au Château pendant de longues années. Les livres du commissaire Maigret sont rangés sur deux étagères à la salle des Commissions.

6. Communications du Bureau

Elections du Bureau : le Bureau sera réélu lors de la séance du 24 juin 2024. Les scrutateurs Héloïse Denham et Valéry Ponsar passeront le relais et sont remerciés de leur investissement ainsi que les autres membres du Bureau. D'autre part, la présidence changera également. D'éventuels candidatures peuvent être adressés au Bureau en amont de la prochaine séance du Conseil communal.

Sortie du Conseil : l'invitation a été transmise et les premières réponses sont parvenues au Bureau. Toutes les réponses sont attendues, que les personnes participent ou pas.

Rôle des Conseillers : A la suite d'absences fréquentes lors de séances de Commissions, la Présidente rappelle le rôle d'un Conseiller communal : les Conseillers sont élus par les citoyens. Ceci implique un investissement dans les différents dossiers proposés par la Municipalité et une participation active aux différentes commissions ainsi qu'aux séances du Conseil communal. La participation aux Commission d'objet fait partie intégrante du travail

d'un Conseiller et est obligatoire. Les dates desdites Commissions sont d'ailleurs données en avance pour toute l'année afin qu'elles puissent être réservées. Le travail de ces Commissions est important pour les discussions et les prises de décisions. Elle rappelle également la possibilité de transmettre des questions aux commissaires en amont de leurs séances et regrette que cette opportunité soit très peu utilisée.

La prise de parole fait également partie du travail d'un Conseiller, même s'il faut parfois prendre sur soi pour parler devant l'Assemblée.

Mme Muriel Andrey passe la parole à M. Sébastien Baconnier, 1^{er} Vice-Président, pour la dernière communication du Bureau.

Election complémentaire à la Municipalité : L'élection complémentaire aura lieu le 9 juin prochain et le dernier délai pour le dépôt des candidatures était aujourd'hui à 12h00. Le Syndic, les candidats et le Vice-Président du Conseil communal ont été présents pour la signature de validation des candidatures par le Greffe municipal. Les candidats déclarés sont : M. Christian Binggeli et Mme Muriel Andrey. La Présidente du Conseil étant candidate, M. Sébastien Baconnier prendra la présidence du bureau électoral lors de cette élection du 9 juin. Bonne chance aux deux candidats.

La Présidente précise que cela clôt les communications du Bureau.

7. Site intranet : présentation et échanges

Mme Muriel Andrey rappelle que tous les Conseillers ont reçu leur mot de passe et espère qu'ils ont pu se connecter au site intranet. Elle annonce qu'une présentation en direct du site intranet sera faite par M. Sébastien Baconnier et invite les Conseillers à poser leurs questions.

M. Sébastien Baconnier rappelle que le projet du site intranet a été réalisé par la Commission d'informatique, digitalisation et protection des données. Ses membres ont créé le cahier des charges et travaillé sur le développement du produit jusqu'à son aboutissement. Merci à eux. Le Bureau du Conseil et ladite Commission ont travaillé ensemble sur la nomenclature pour permettre de retrouver les fichiers. La première connexion a été expliquée dans un document adressé aux Conseillers.

Ndlr : Mme Muriel Andrey annonce le départ du Conseiller Daniel Dietrich à 21:03, départ qui avait été annoncé en amont de la séance.

En attendant l'ouverture du site, Mme Muriel Andrey demande si certains Conseillers ont eu des problèmes pour se connecter.

M. Christian Binggeli fait part de problèmes lors de la première connexion. Son profil a été recréé et cela fonctionne à présent. Il rappelle qu'il faut se déconnecter après utilisation afin de fermer la session. Il rappelle que sur Apple, l'application est en français, sur Google Play elle est en anglais.

M. Hans Bachmann a bien pu se connecter et il a beaucoup apprécié le mode d'emploi. Tout s'est bien passé.

M. Peter Lack estime que la procédure n'est pas évidente, mais est parvenu à se connecter. Néanmoins, la recherche de documents par mots clé ne lui semble pas évidente.

Mme Muriel Andrey répond que normalement avec des mots clé, la recherche devrait être simple. Elle l'invite à préciser au Bureau en quoi consistaient les difficultés, afin de pouvoir y remédier.

M. Philip Morel, Président de la Commission d'informatique, digitalisation et protection des données répond aux questions concernant les fonctionnalités de recherche. Pour les documents enregistrés en Word puis translatés en pdf, la recherche est facile. En ce qui concerne les rapports de Commission, il invite les Présidents et les Rapporteurs à envoyer leur rapport en format Word à la secrétaire du Conseil, qui mettra le document sur le site intranet de façon à retrouver l'information recherchée par mot clé.

Mme Muriel Andrey demande que les rapports soient transmis en deux formats : signé en format pdf et en format Word.

M. Sébastien Baconnier explique comment obtenir un numéro pour retrouver son identifiant, par exemple en cas de perte de téléphone portable. Le Bureau reste à disposition pour ce genre d'explications.

Il présente les différentes façons de chercher un document (soit par mot clé, par année ou par étiquette) et montre la visualisation ou le téléchargement des documents.

Il explique ensuite la nomenclature du classement, afin d'aider à la recherche.

M. Sébastien Baconnier invite les Conseillers à tester le site intranet et de lui faire part des remarques afin d'optimiser le site. La méthode de travail pour le chargement des documents au fur et à mesure est en cours d'élaboration. Le but est de pouvoir se passer de papier pour les personnes qui le désirent. Ce souhait peut être exprimé dans le profil de l'utilisateur. A ce stade, le site est encore en évolution. Il répond volontiers aux questions.

M. Luc Vittoz félicite le Bureau pour le travail effectué et demande s'il y aura des notifications en cas de dépôt de nouveaux documents, tels que les convocations.

Mme Muriel Andrey répond que cette question doit encore être clarifiée. Elle rappelle que la convocation au Conseil communal doit impérativement se faire par courrier, selon le règlement du Conseil communal.

M. Luc Vittoz estime qu'il est regrettable qu'il n'y ait pas plus de documents consultables librement sur le site internet de la Commune. Il a déjà soulevé ce point lorsqu'il a fait partie de la Commission de Gestion. D'autres Communes le font.

Mme Muriel Andrey prend note de la remarque.

M. Youri Borboën a eu les mêmes problèmes pour se connecter que M. Christian Binggeli. Il revient sur la possibilité d'utiliser un numéro en cas de perte de son téléphone portable et demande si la connexion est liée à un appareil spécifique. M. Sébastien Baconnier confirme que l'utilisation est réservée à un seul appareil. En cas de perte, c'est ce fameux code qu'il faut remettre la première fois que l'on se reconnecte pour pouvoir relier un nouvel appareil. Il est possible d'utiliser un autre ordinateur mais la double identification ne peut être faite que par un seul Natel.

M. Philip Morel répond à la question de M. Youri Borboën : le fait de changer de téléphone n'a rien à voir avec le site intranet. Il confirme que c'est bien l'authentification Google (double identification) qui ne peut figurer que sur un seul téléphone. Ceci est également le cas pour Twint, une identification bancaire, etc.

Mme Muriel Andrey précise que ce site est un outil de travail et invite les Conseillers à faire des suggestions pour d'éventuelles modifications ou ajouts, le Bureau reste volontiers à disposition.

Il n'y a pas d'autres questions et la Présidente clôt le point 7.

8. Divers et propositions individuelles

M. Fabien Maillefer revient sur la mise à l'enquête dite « Aménagement de la Place du Saugey et suppression de 9 places de parc » et dit son étonnement par rapport à plusieurs points.

Le plan d'aménagement mentionné dans la mise à l'enquête est celui du bureau d'études Mosini et Caviezel SA, contrairement à celui présenté avec ladite mise à l'enquête qui a été établis par l'entreprise « 1001 jardins ».

Le plan de Mosini et Caviezel mentionne 8 places de parc supprimées pour 6 places créés, soit une suppression de 2 places de parc.

Le plan de « 1001 jardins » supprime 9 places de parc voitures pour créer 6 places pour vélos. Le plan ajoute également des arbres à l'endroit de la table de ping-pong.

Dès lors, le plan d'aménagement de « 1001 jardins » ne reflète pas la volonté populaire relevée lors des séances organisées par la Municipalité et le Bureau du Conseil communal, où des groupes de personnes étaient invitées à s'exprimer pour le réaménagement du centre du village.

Il s'étonne également qu'un tel projet de mise à l'enquête ne soit pas soumis au Conseil communal ou au moins à la Commission des Routes et la Commission des Finances.

Cette façon d'agir met le Conseil communal devant le fait accompli.

Mme Catherine Bertone répond que le projet du centre du village va être déposé pour préavis auprès du Conseil lundi prochain. Elle n'a pas le dossier sous les yeux. De mémoire le plan de géomètre la dénomination et les plans selon les normes officielles de la CAMAC et le plan de 1001 jardins illustre les aménagements pour plus de compréhension.

En ce qui concerne les places de parc, il est mentionné que 9 places sont supprimées. Néanmoins, une information a été ajoutée concernant les 7 places devant l'Auberge qui sont déjà supprimées depuis une année. Afin de permettre la réalisation d'une zone 20 km/h et de diminuer les risques sur la route du Château, les 8 places le long de la rue du Château, seraient déplacées. 6 de ces 8 places sont remplacées. Une place est actuellement réservée à un locataire et sera de nouveau disponible pour le public. Finalement, une seule place sera perdue.

Concernant la mise à l'enquête avant le Préavis, elle précise qu'il s'agit d'un processus usuel garantissant au Conseil que ce qui lui est soumis est légal. Le dernier en date a concerné le tennis. La Municipalité prépare ce Préavis pour le présenter au Conseil communal lors de la séance de juin. La mise à l'enquête préalable est un élément important. Le projet sera ensuite présenté au Conseil communal.

M. Fabien Maillefer estime malgré tout bizarre de mettre à l'enquête avant de demander l'avis du Conseil communal.

Mme Catherine Bertone estime qu'il ne serait pas cohérent de mettre en discussion des objets avant d'avoir l'approbation des autorités cantonales ce qui impliquerait le risque d'engager le Conseil sur des projets qui devraient être ensuite potentiellement modifiés.

M. Philippe Diserens fait part d'un récent échange qu'il a eu avec M. Delacrétaz, Syndic de Préverenges. Celui-ci lui a confirmé que des discussions pour une future association scolaire étaient en cours entre les communes membres de l'EPSP. M. Philippe Diserens souhaite connaître les impacts qu'une telle association aurait sur la répartition des charges du nouveau complexe scolaire, à savoir les 21% pour Echandens. M. Delacrétaz lui a également dit que la question liée aux charges de la partie « publique » de la piscine n'avait pas encore été abordée par les parties. Dès lors, la clé de répartition de 21% à la charge d'Echandens et de 79% pour les trois autres communes ne semble pas encore actée, si les charges globales entre une partie scolaire et une partie publique doivent être réparties. Il prie la Commission des Finances d'examiner le moment venu ce point avec minutie, afin de permettre au Conseil de se prononcer sur la base d'une clé de partage précise et définitive. D'autre part, il invite la Commission des Finances à solliciter la remise des comptes d'exploitation des piscines de Cossonay et de St-Prex sur les exercices comptables 2021, 2022 et 2023, afin d'avoir une idée précise des charges réelles, notamment à la suite de la hausse des coûts énergétiques.

M. Jerome De Benedictis répond d'abord par rapport à l'enjeu de la création de l'association et de l'autonomisation du réseau d'accueil. Il confirme qu'un groupe de travail, composé des 3 Syndics (Denges Echandens, Préverenges) et de Mme Morerod, municipale de Lonay a été constitué. Deux besoins ont été identifiés initialement : Le format de l'Entente ne convient plus à la gestion d'un groupement scolaire tel que l'EPSP. La création d'une association de droit public, régie par la loi sur les Communes répond à un besoin démocratique. Cela se fait dans la plupart des groupements scolaires aux alentours. Une première étude a été faite, financée par le budget de l'EPSP. Elle a été orientée vers une dimension organisationnelle ; quant à sa dimension financière, elle est en train d'être finalisée. A ce stade de la réflexion, mais ces informations de travail n'avaient pas vocation à être communiquées car elles ne sont ni validées ni consolidées, des loyers pour payer les bâtiments scolaires plutôt que des couvertures d'amortissement sont effectivement envisagés. Cette solution pourrait être plus juste, plus stable et plus facile à contrôler. La part de répartition restera sur les mêmes bases, mais les méthodes de rémunération ne seront plus en couverture des amortissements mais avec des loyers par classe et par salle de gymnastique. En ce qui concerne la piscine, il a été établi clairement que c'est la partie scolaire qui serait soumise à la répartition scolaire pour les besoins scolaires identifiés. La partie publique, qui génère également de nombreux revenus, reste à établir et à coordonner avec les autres communes. Ces éléments ont été discutés lors d'une séance de commission lundi dernier. Il est donc faux d'affirmer que ce point n'a pas encore été abordé.

Concernant la comparaison des comptes 2021, 2022 et 2023 pour les piscines de Cossonay et St-Prex, il précise que cela a été fait pour les années 2021 et 2022 puisque les comptes 2023 n'étaient pas publiés. Il précise que les coûts d'énergie ont effectivement augmenté mais que les années 2021 et 2022 ont également été impactées par le COVID. La Municipalité attend donc les comptes 2023 pour disposer de chiffres stables.

Il rappelle que toutes les démarches ont été faites en toute transparence. Il compte sur la Commission des Finances pour analyser tous les chiffres qui leurs seront transmis.

M. Philippe Diserens le remercie de ces réponses et précise que l'entretien qu'il a eu avec le Syndic de Préverenges date d'aujourd'hui-même. Peut-être n'a-t-il pas tout compris au sujet de la répartition de la partie publique. Il ne souhaite en aucun cas créer un différend par une éventuelle incompréhension de sa part.

M. Jacques Perrinjaquet signale deux problèmes formels concernant la séance de ce jour. Le premier concerne le résultat du vote de ce jour sur le préavis No 01/2024 : 48 votes favorables et 2 abstentions donnent 50 voix, ce qui correspond au nombre de Conseillers

présents, mais il faut tenir compte du fait que Mme la Présidente n'a pas voté. Il demande que cela soit corrigé. La Présidente en prend bonne note.

En ce qui concerne le Rapport sur le postulat 01/2022, M. Jacques Perrinjaquet confirme avoir voté les conclusions du rapport. S'il avait fallu voter le rapport lui-même, il aurait demandé un amendement, car on y lit « *la Municipalité a étudié les critères de recevabilité du présent postulat. Elle en a déduit que l'étude des opportunités de développement de l'offre en infrastructures sportives était de sa compétence et que la forme du postulat était tout à fait adéquate* ». Il rappelle qu'il s'agit de la compétence du Conseil communal et non pas de la Municipalité de décider de la recevabilité d'un postulat ou d'une motion (art.59 du Règlement du Conseil communal).

Mme Muriel Andrey rappelle que le Conseil communal a accepté le postulat lors de sa déposition le 12 décembre 2022.

M. Thierry Pache confirme que le Conseil communal l'avait en effet validé à l'unanimité.

M. Jacques Perrinjaquet précise que ce qui le dérange c'est que le Rapport de la Municipalité mentionne que la Municipalité a décidé que le postulat est recevable.

M. Jerome De Benedictis prend note de la remarque et confirme que cette phrase ne paraîtra plus sous cette forme lors d'un prochain postulat.

M. Luc Vittoz annonce que des dysfonctionnements de streaming lui ont été rapportés par plusieurs personnes. Il demande si la Municipalité est au courant de cela et ce qu'elle compte faire.

La Présidente demande si ces soucis sont récents, car des adaptations ont été faites à la suite de signalements de dysfonctionnement.

M. Luc Vittoz confirme qu'il s'agit de la séance de ce soir.

M. Jerome De Benedictis confirme le côté « maudit » des connexions internet. Il précise que les problèmes rencontrés ce soir n'ont rien à voir avec le streaming, mais sont plutôt liés à la stabilité du wifi qui fait exceptionnellement défaut. Il rappelle que la caméra a initialement été installée pour avoir une reproduction vidéo dans le Foyer de ce qui se passe sur la scène (lotos, repas de soutien, tombola, etc.) et non pas pour faire du streaming ou de la diffusion en live des Conseils communaux. Il s'agit d'une opportunité qui s'est présentée à la Municipalité. Le fournisseur a indiqué qu'il suffisait de rajouter un petit serveur dans le boîtier pour générer un flux, passant par le prestataire informatique. Des adaptations, notamment au niveau des micros, ont dû être faites. Les détails sont encore en train d'être affinés à chaque séance de Conseil. Le streaming est encore un peu en phase test. Il estime que le coût pour rendre « diffusable » les séances est d'environ Fr. 10'000.- voire moins. Les Conseils communaux qui font diffuser leurs séances en streaming, en passant par le biais d'une société tierce, doivent payer Fr. 10'000.- par séance. La Municipalité souhaite fournir cette prestation à la population, mais il faut savoir que l'on n'obtient pas les mêmes résultats en payant Fr. 10'000.- une fois qu'en payant cette somme pour chaque séance. Il convient que cela ne justifie pas un dysfonctionnement, et précise que la Municipalité se battra pour que cela fonctionne correctement. Il présente ses excuses aux personnes qui ne peuvent pas suivre le streaming dans de bonnes conditions.

M. Luc Vittoz le remercie de ces précisions et présente sa deuxième question, malgré qu'il n'est pas certain que la Municipalité puisse y répondre. La question porte sur les travaux routiers en cours autour du village (Route de Bussigny, giratoire Pont de la Venoge, etc.).

Ces travaux provoquent des bouchons partout. Il demande pourquoi tous ces travaux ont lieu en même temps.

M. Christian Müller n'a en effet pas de réponse. La Municipalité n'est pas impliquée dans la coordination de travaux au niveau cantonal.

Mme Natalie Gisling a appris récemment qu'Echandens et 30 autres communes n'avaient pas payé leur part pour la facture sociale. Elle souhaite savoir ce qu'il en est.

M. Jerome De Benedictis confirme que la Municipalité, ainsi que les 37 autres recourants contre le décompte de la péréquation 2022, ont décidé de ne pas payer l'acompte dans un contexte global de décisions des tribunaux. Ces communes ont fait recours contre les décomptes, 2019, 2020, 2021 et 2022 et elles comptent recourir contre le décompte 2023 de la péréquation, estimant que leur autonomie communale est violée, puisque la Constitution vaudoise prévoit que les communes puissent fixer librement leur taux d'imposition. La Municipalité estime que si 30 des 60 points d'imposition sont perçus pour financer des factures cantonales, elle n'est pas « libre » dans la fixation de son taux d'imposition et que la Constitution n'est pas respectée. La Cour administrative de droit et public cantonale a dit en substance que les recourants avaient raison, mais qu'il s'agit d'une question politique. Dès lors, les communes ont fait recours au Tribunal Fédéral, qui répond que le droit d'être entendu des communes a été violé, et que le cas est renvoyé au Canton. D'autre part, le Tribunal Fédéral dit que la décision doit être revue, car la question de la constitutionnalité n'est pas très claire. Le Canton reprend donc sa décision et l'envoie aux communes et les informe qu'il s'agit de leur droit d'être entendu. Sans réponse des communes, il est constaté qu'elles auraient été entendues. Les communes ont ensuite répondu en détaillant les problèmes constatés, suite à quoi le Canton a décidé de ne rien changer et de rendre la même décision. Les communes ont donc refait recours à la CDAP, en rappelant que le Tribunal Fédéral avait dit qu'elles devaient être entendues, et que la vision du droit d'être entendues du Canton n'était pas tout à fait cohérente avec un vrai droit d'être entendu, en termes judiciaires. Toutes ces démarches prennent beaucoup de temps. La cause est maintenant devant la Cour administrative et publique qui doit rendre une nouvelle décision. Si cette décision ne correspond toujours pas aux attentes des recourants, ladite décision repartira au Tribunal Fédéral. La non-exécution du jugement du Tribunal Fédéral par le Canton a également été porté devant le Conseil Fédéral, car la loi fédérale sur le Tribunal Fédéral prévoit que si une entité ne respecte pas une décision du Tribunal Fédéral, c'est le Conseil Fédéral qui se saisit du dossier.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la Présidente clôt la séance vers 22h00. M. Jerome de Benedictis invite l'assemblée à partager un verre.

La Présidente :


Muriel Andrey



La Secrétaire :


Thérèse Maillefer